

## F3SCT ministérielle du 13 octobre 2025

Dans sa déclaration liminaire la FSU Ecologie a rappelé sa position concernant le dialogue social en cette période politique particulièrement perturbée : suspension de sa participation compte-tenu de la carence d'autorité décisionnelle, sauf pour les réunions à son initiative ou importantes pour les collègues. La création d'un comité de suivi concernant le plan de prévention des risques routiers entre dans cette catégorie, puisqu'il avait été demandé collectivement lors de la réunion avec le ministre des transports.

➤ Lire la [déclaration liminaire complète](#)

### Présentation de l'état d'avancement de l'enquête relative au décès d'un agent de la DiRIF

La direction de la DiRIF est venue présenter l'état d'avancement de l'enquête relative au décès d'un agent en mai 2025. La commission d'enquête est toujours en cours. L'auteur de l'accident a été jugée rapidement et condamnée à 3 ans de prison avec sursis.

La DiRIF a pris des mesures supplémentaires par rapport au plan d'action national, notamment en installant une instance de suivi, en augmentant le nombre de caméras et en mettant en place une nouvelle sensibilisation des agent.es.

La FSU a demandé si la DiRIF jugeait le plan d'action national suffisant puisqu'elle l'a complété. Elle a également demandé si l'instance de suivi ne pouvait pas être généralisée.

### Mise en place du comité de suivi du plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agent.es des DIR 2023-2027

Conformément à l'engagement du ministre des transports lors de la réunion de cet été, un comité de suivi du PPR des risques routiers va être mise en place.

La FSU a rappelé que le plan d'action n'exonère pas les services de mettre en œuvre l'instruction de 2013 sur la sécurité des agent.es.

La FSU demande que les enquêtes après accident soient étudiées au niveau national par le comité de suivi du PPR qui va être mis en place pour identifier des causes similaires ayant engendré les différents accidents locaux et proposer des réponses applicables nationalement.

Elle a également rappelé son exigence de voir l'efficacité du plan d'action évaluée plutôt que de se contenter du simple déploiement de ses mesures. Considérant qu'elle n'avait pas de garantie sur ce point, la FSU s'est abstenue lors du vote pour la création du comité de suivi.

Par ailleurs, d'autres thématiques ont été évoquées, notamment les activités maritimes : l'annexe sur les risques embarqués devrait passer en F3SCTM en décembre et celle sur le risque « mercure » sera publiée pour mise en œuvre en même temps.

## Le recours à l'intelligence artificielle au sein des ministères

L'administration a présenté son plan de déploiement de l'IA dans le ministère avec notamment un outil entièrement dédié et des règles d'usages pour les autres outils. La FSU regrette que ces outils et ces règles soient présentés après leurs définitions et leurs mises en œuvre, même expérimentales. Elle demande, avec les autres organisations syndicales, à être associée au déploiement du plan d'action et à son suivi.

La FSU a rappelé les points de vigilance qu'elle a définis pour tout déploiement de l'IA lors de son congrès de juin 2025 :

- Le but de l'implantation d'un nouvel outil ne doit pas être de réduire les effectifs,
- Il faut veiller à ne pas déshumaniser le travail,
- Il faut garantir la sécurité des données qui seront fournies à l'IA,
- Les biais de discrimination et l'orientation des réponses apportées,
- Une éventuelle surcharge de travail due à la vérification et à la correction des réponses apportées,
- La nécessité d'évaluer en amont l'intérêt de ses usages par rapport aux impacts engendrés,
- Informer et protéger les agents des risques de piratage des données fournies à l'IA

FSU Ecologie / Sne-FSU

2 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET  
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37